

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230123-315101-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 février 2023

Affiché le 3 février 2023

**Suite à la convocation en date du 9 janvier 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 23 JANVIER 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Doriane BECUE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Valentin BELLEVAL donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Luc MONNET, Monique EVRARD donne pouvoir à Régis CAUCHE, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Anne MIKOLAJCZAK, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Frédérique SEELS donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Anne VANPEENE donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Isabelle FERNANDEZ.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Benjamin CAILLIET, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Françoise MARTIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Paule ROUSSELLE, Marie SANDRA.

**OBJET** : Subventions en nature accordées à l'association Arpège insertion et à l'association Synergie -

Garage solidaire sous la forme de la remise de deux véhicules.

Vu le rapport DV/2023/8

Vu l'avis en date du 16 janvier 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser l'attribution d'une subvention en nature à l'association Arpège insertion sous la forme de la remise d'un véhicule Citroën C1, immatriculé BX-449-ER, dont la valeur marchande est estimée à 1 500 € ;
  - d'autoriser l'attribution d'une subvention en nature à l'association Synergie – Garage solidaire sous la forme de la remise du véhicule Citroën C3, immatriculé 955 DFS 59, dont la valeur marchande est estimée à 2 000 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions fixant les modalités d'attribution de ces subventions en nature et tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 44.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 44.

Au moment du vote, 45 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 26

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 23 janvier 2023**

OBJET : Subventions en nature accordées à l'association Arpège insertion et à l'association Synergie - Garage solidaire sous la forme de la remise de deux véhicules.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'autoriser l'attribution à l'association Arpège insertion et à l'association Synergie - Garage solidaire de subventions en nature sous la forme de la remise de deux véhicules dont le Département n'a plus l'utilité, afin de faciliter l'exécution de leurs missions en faveur du retour à l'emploi, conformément à leur objet statutaire et aux projets d'intérêt général, qu'elles poursuivent.

**SUBVENTION AU BÉNÉFICIAIRE DE L'ASSOCIATION ARPÈGE INSERTION**

L'association Arpège insertion propose aux personnes en démarche d'insertion professionnelle un service de location, afin de faciliter leur mobilité. Elle agit en direction des demandeurs d'emploi en proposant des activités dans divers secteurs comme le tourisme ou l'entretien des espaces naturels.

Il est proposé d'accorder à cette association une subvention en nature sous la forme de la remise d'un véhicule de marque Citroën, de type C1, immatriculé BX-449-ER, âgé de 11 ans, qui ne présente plus d'intérêt pour le Département et dont la valeur marchande est estimée à 1 500 €.

**SUBVENTION AU BÉNÉFICIAIRE DE L'ASSOCIATION SYNERGIE – GARAGE SOLIDAIRE**

Le Garage solidaire porté par l'association Synergie propose aux personnes en démarche d'insertion professionnelle un service de location et de réparation de véhicules à moindre coût, afin de faciliter leur mobilité. Il forme et emploie également des personnes en cours de réinsertion.

Il est proposé d'accorder à cette association une subvention en nature sous la forme de la remise d'un véhicule de marque Citroën, de type C3, immatriculé 955 DFS 59, âgé de 14 ans, qui ne présente plus d'intérêt pour le Département et dont la valeur marchande est estimée à 2 000 €.

Une convention sera établie avec chacune de ces associations afin de fixer les conditions et modalités d'attribution de ces subventions.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser l'attribution d'une subvention en nature à l'association Arpège insertion sous la forme de la remise d'un véhicule Citroën C1, immatriculé BX-449-ER, dont la valeur marchande est estimée à 1 500 € ;

- d'autoriser l'attribution d'une subvention en nature à l'association Synergie – Garage solidaire sous la forme de la remise du véhicule Citroën C3, immatriculé 955 DFS 59, dont la valeur marchande est estimée à 2 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions fixant les modalités d'attribution de ces subventions en nature et tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT

Patrick VALOIS  
Vice-Président